

Direction générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances publiques
des Yvelines
POLE D'EVALUATION DOMANIALE
16 AVENUE DE SAINT CLOUD
78018 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01.30.84.57.41
Mél. : ddip78.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : sophie DECOUDU
téléphone : 01.30.84.57.41
courriel : ddip78.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 17700411
Réf. OSE : 2024-78310-33714

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
HOUDANAIS

VERSAILLES, le 14/05/2024

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2023-78310-36422 du 13/06/2023

Par une saisine du 30/04/2024 (DS n° 17700411), vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale des parcelles AL 01 et AL 02 sur la commune de Houdan, en vue de leur cession.

En effet, vous indiquez que le précédent avis du 13/06/2023 (n°2023-78310-36422) sera révolu à compter du 14/06/2024.

Par ailleurs, vous précisez qu'aucune modification concernant les parcelles n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le PED.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale fixée à 50 € HT le m², est prorogée jusqu'au 30/09/2024

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Sophie DECOUDU
Responsable du PED 78

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.